



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Bureau de la Représentation de l'État
Élections**
pref-elections@drome.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2023-04-28-00002 EN DATE DU 28 AVRIL 2023
FIXANT LES LISTES DE CANDIDATURES DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX
EN VUE DU 1^{ER} TOUR DE L'ÉLECTION PARTIELLE INTÉGRALE
DE 19 CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE 1 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
LE DIMANCHE 14 MAI 2023**

La préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code Électoral ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-03-10-00003 du 10 mars 2023 portant convocation des électeurs de la commune de GENISSIEUX en vue de l'élection partielle intégrale de 19 conseillers municipaux et de 1 conseiller communautaire les 14 et 21 mai 2023 ;

Considérant que deux listes ont déposé leur candidature ;

Considérant que le tirage au sort effectué en Préfecture, prévu à l'article R 28 du Code électoral, déterminant l'ordre des emplacements d'affichage, a affecté l'emplacement n° 1 à la liste « GENISSIEUX ENSEMBLE » et l'emplacement n° 2 à la liste « AGIR ENSEMBLE POUR GENISSIEUX » ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet ;

ARRÊTE


Article 1 : Les listes de candidats pour le 1^{er} tour de l'élection municipale partielle intégrale et l'élection communautaire de la commune de GENISSIEUX du 14 mai 2023, sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – BP1135 – 38 022 Grenoble Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale, Sous-Préfète de l'arrondissement de Valence et Monsieur le Maire de GENISSIEUX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dès réception dans la commune et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Valence, le **28 AVR. 2023**

La Préfète,


Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale
Marie ARGOUARC'H

Annexe – Listes candidates GENISSIEUX
Élection partielle intégrale – 1^{er} tour – 14 mai 2023

N° panneau	Titre de la liste	Nom et Prénom des candidats conseillers municipaux	Nationalité	Nom et Prénom des candidats conseillers communautaires
1	AGIR ENSEMBLE POUR GÉNISSIEUX	BORDAZ Christian	FR	BORDAZ Christian
		PRAL Hélène	FR	PRAL Hélène
		CHAPET Michel	FR	
		MOURIER Marie	FR	
		CELLIER Joseph	FR	
		CAROFF Juliette	FR	
		LEMAITRE Patrick	FR	
		TISSEYRE Nicole	FR	
		PARREAUULT René	FR	
		SERILLON Christelle	FR	
		CAILLET Jean-Pierre	FR	
		FHAL Corine	FR	
		SALADINI Olivier	FR	
		SCHEICHTELE Marie-Celine	FR	
		MOUZ Jérémie	FR	
		VAL Pierrette	FR	
		STEELANDT Didier	FR	
		REY-ROBERT Marie-Hélène	FR	
		MANGOT Thierry	FR	

N° panneau	Titre de la liste	Nom et Prénom des candidats conseillers municipaux	Nationalité	Nom et Prénom des candidats conseillers communautaires
2	Génissieux Ensemble	PELTIER Catherine Marguerite Marcelle	FR	PELTIER Catherine Marguerite Marcelle
		SALISSON Jean-Paul	FR	SALISSON Jean-Paul
		DUVAL Alexia	FR	
		CLAPPIER Louis	FR	
		ANDRE Anne-Lore	FR	
		DARRIBERE Thierry Paul André	FR	
		BONOD-FERRIEUX Alexandra	FR	
		TREFFÉ Julien, Richard	FR	
		SAVOYE Maxime	FR	
		EPTING James	FR	
		LAURENT-ALBRECH Catherine	FR	
		SABBAGH Damien André	FR	
		LE RAT Julie	FR	
		HYVERT Jean-Luc	FR	
		SPIEGEL Suzanne	FR	
		ROLLIN Bernard Louis	FR	
		BOSSAN Marie-Odile	FR	
		DIDIER Michel	FR	
		ROMIEU Nathalie	FR	
		VAN DENHOVE Patrick	BE	